

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 11 Juillet 2018

*Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mmes Charline FRAMMERY et Marilène DENEUVILLE, Mrs Christophe LECLERCQ et Daniel EVRARD, absents excusés.*

*Secrétaire de la séance :-Mr Paul-Henri AVART.*

**1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 24 Mai 2018**, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour là :

- a. le **contrat Enfance/Jeunesse** avec la CAF du Pas De Calais a permis d'obtenir une aide de 12 900€.
- b. **La subvention du Conseil Départemental** pour la rénovation de **la voirie communale** effectuée en 2017, s'élève à 13 500€.
- c. **Le Centre de Loisirs** accueille depuis ce lundi 9 Juillet, 70 enfants sur les 2 sites.
- d. La **borne de recharge électrique** a été installée sur le parking de la mairie. Le branchement EDF ne devrait plus tarder. L'application de réservation du véhicule sera alors ouverte.

**2) L'ordre du jour est relu :**

a) **Poste d'Aide à l'école maternelle** : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêt du contrat CUI au 31 Août de Mme M Deneuille qui intervient à l'école maternelle de Seninghem. Celle-ci avait demandé à bénéficier d'un CDD d'un an renouvelable. Par ailleurs, le nouveau dispositif « Parcours Emploi Compétences » qui concerne les demandeurs d'emploi de longue durée et les bénéficiaires du R S A impose un accompagnement quotidien et une formation du bénéficiaire.

Considérant la complexité du nouveau dispositif ; que la personne en place donne entière satisfaction à son poste; qu'elle est appréciée par toute l'équipe éducative et malgré la disparition de l'aide de l'état, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'embaucher Mme M Deneuille en CDD d'une année, à raison de 20h/semaine.**

b) **Défense Incendie** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la difficulté à implanter rue P Lefrançois la poche souple pour la défense incendie. Mr JL Evrard qui en avait accepté la pose sur son terrain, souhaite qu'elle soit installée près de son habitation. Ce n'est pas réalisable car la canalisation d'eau est de diamètre insuffisant (60) et la poche se trouverait trop éloignée du puisard d'aspiration. Mr Le Maire a donc contacté le propriétaire de la petite parcelle Section C N°314 située face au puisard et qui est desservie en conduite de 80. Une traversée de route serait nécessaire. Ce dernier ne semble pas opposé à la mise en place de la citerne sur sa parcelle. Il demande qu'on lui fasse une proposition d'acquisition ou de location. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer une acquisition à 4€ le m2 pour une surface d'environ 300 m2 ou 100€ de loyer annuel avec un bail de longue durée.**

c) **Aménagement d'un espace de stationnement pour le véhicule électrique** : Mr le Maire présente à l'assemblée la note du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du P d C qui a émis deux hypothèses d'aménagement du parking de la mairie ou va être stationné le véhicule électrique. Un revêtement de sol de couleur claire est proposé, une zone est dédiée aux piétons, des plantations améliorent le cadre. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, accepte l'hypothèse n°1 de l'aménagement, autorise Mr le Maire à effectuer les démarches auprès du Conseil Départemental pour obtenir un maximum de financement. Des devis seront demandés pour connaître le coût des travaux.**

d) **Rénovation de la partie « sud » du mur du cimetière** : Mr le Maire donne connaissance d'une proposition de rénovation de la partie « sud » du mur du cimetière par l'APRT, atelier d'insertion de Saint-Omer. Il s'agit de remettre en état le mur de silex (62 m2) et de réparer les 6 contre - forts en briques. La participation financière s'élève à 4 240 € TTC sans les matériaux. Après délibération, **le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches pour cette remise en état.**

e) **14 Juillet / Ducasse** : Les animations des 2 manifestations sont présentées à l'assemblée.

**f) Questions diverses :**

1. Le dernier projet de **zonage du PLUI** en cours d'élaboration est présenté. La demande d'extension du site ouest a été acceptée. Le Conseil Municipal **n'a aucune observation à formuler**.
2. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, **les rapports d'Activités 2017 de l'Alimentation en eau Potable, et de l'Assainissement du Syndicat Mixte d'adduction et de distribution d'Eau Potable de la Région d'Alquines**.
3. Le danger de la dépendance de Mr et Mme Duvivier, rue Thiau, est évoqué. Dans l'attente d'une mise en sécurité du bâtiment, la rue a été interdite à la circulation et aux piétons. Le Conseil Municipal décide **de demander aux propriétaires d'autoriser la municipalité à intervenir rapidement** afin de permettre de nouveau l'accès au voisin et à la fête communale qui se déroulera à proximité en fin de mois.
4. Il est demandé de rappeler à la population **que seuls, les feux de végétaux sont tolérés !** Des abus ont été constatés ! Certains brûlent n'importe quoi !

Le Maire, C TELLIER